

Cabinet Yves BEGON

Membre de la Compagnie Régionale de LYON -RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.08.2023

MUSICA'LS
1 Place de l'Abbaye
423140 LA SEAUVÉ SUR SEMENE

Cabinet Yves BEGON
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Y.begon@aaci-conseils.fr

MUSICA'LS
1 place de L'Abbaye
43140 - LA SEAUVE SUR SEMENE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 août 2023

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association MUSICA'LS relatif à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon

mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions et concours publics ont été accordés pour 176 000 €. Je me suis assuré, par tests, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

Signé électroniquement le 06/02/2024 par
Yves Begon

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Begon', written over a horizontal line.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	16 360	16 360					
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	12 215		12 215	11 984	231	1.93	
Prêts							
Autres							
Total I	28 575	16 360	12 215	11 984	231	1.93	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	105		105	2 124	- 2 019	-95.06
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	684		684	243	441	181.49
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	113 698		113 698	166 714	-53 016	-31.80
Charges constatées d'avance (2)	593		593	569	24	4.24	
Total II	115 080		115 080	169 649	-54 570	-32.17	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	143 655	16 360	127 295	181 633	-54 338	-29.92	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/08/2023 12	31/08/2022 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	108 211	103 239	4 972	4.82
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	- 16 610	4 972	- 21 582	- 434.05
	Situation nette (sous total)	91 601	108 211	- 16 610	- 15.35
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	91 601	108 211	- 16 610	- 15.35
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 032	13 654	- 5 622	- 41.18
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 249	5 066	182	3.60
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	22 413	18 202	4 212	23.14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instrument de trésorerie				
	Produits constatés d'avance		36 500	- 36 500	- 100.00
	Total IV	35 693	73 422	- 37 728	- 51.39
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	127 295	181 633	- 54 338	- 29.92

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

35 693

36 922

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12 31/08/2022	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	108 120	97 885	10 235	10.46
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 916	7 167	-3 252	-45.37
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	176 000	181 800	-5 800	-3.19
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 167	1 059	108	10.21
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	611	204	407	199.26
Total I	289 814	288 115	1 699	0.59
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	12 828	12 695	134	1.05
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	8 127	4 684	3 443	73.50
Salaires et traitements	233 062	215 335	17 727	8.23
Charges sociales	53 356	50 487	2 869	5.68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Report en fonds dédiés				
Autres charges	229	274	-45	-16.44
Total II	307 602	283 474	24 128	8.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-17 789	4 641	-22 429	-483.30

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2023	12 31/08/2022	12 Euros	12 %
Produits financiers				
De participation	1 293	447	847	189.56
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 293	447	847	189.56
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	76	115	-39	-33.57
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	76	115	-39	-33.57
2. Résultat financier (III-IV)	1 217	331	885	267.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-16 572	4 972	-21 544	-433.28
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	38		38	
Total des produits (I+III+V)	291 107	288 562	2 545	0.88
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	307 717	283 589	24 127	8.51
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-16 610	4 972	-21 582	-434.05

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 127 294.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 289 813.67 Euros et dégageant un déficit de -16 609.93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

MUSICA'LS est une association de la communauté de communes Loire Semène.
Elle est chargée de la formation musicale et est administrée par des bénévoles
Elle enseigne la musique, du débutant à l'expert

Les enseignements sont les suivants :

- Eveil musical pour les enfants à partir de 4 ans
- Formation musicale (solfège)
 - Instruments à vent (clarinette, flûte à bec, flûte traversière, saxophone, trompette, cor, accordéon)
- Batterie
- Instruments à clavier (piano, synthétiseur)
- Instruments à cordes (guitare acoustique-électrique-électroacoustique-basse, violon, violoncelle)
- Chant
 - Pratique collective (classe d'orchestre, ensemble d'accordéons, ensemble à cordes, atelier Combo, ...)

Elle est présente sur 3 sites :

- Aurec sur Loire : 5 avenue de la Gare
- Saint Didier en Velay : Faubourg Pechoire
- Saint Just Malmont : 9bis route de Firminy

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation,

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 810		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 550		
TOTAL	16 360		
Autres titres immobilisés	11 984		231
TOTAL	11 984		231
TOTAL GENERAL	28 344		231

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 810	11 810
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 550	4 550
TOTAL			16 360	16 360
Autres titres immobilisés			12 215	12 215
TOTAL			12 215	12 215
TOTAL GENERAL			28 575	28 575

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 810			11 810
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 550			4 550
TOTAL	16 360			16 360
TOTAL GENERAL	16 360			16 360

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	103 239		4 972		108 211
Report à nouveau			4 972	4 972	
Excédent ou déficit de l'exercice	4 972		- 21 582		- 16 610
Situation nette	108 211		- 11 638	4 972	91 601
TOTAL I	108 211		- 11 638	4 972	91 601

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	105	105	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Débiteurs divers	384	384	
Charges constatées d'avance	593	593	
TOTAL	1 382	1 382	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 032	5 661	2 370	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 249	5 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 533	18 533		
Autres impôts taxes et assimilés	3 881	3 881		
TOTAL	35 693	33 323	2 370	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 622			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	384
Total	384

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
PRODUIT A RECEVOIR	
- INTERETS CLS A RECEVOIR	53
- INTERETS LIVRET A RECEVOIR	331
Total	384

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 200
Dettes fiscales et sociales	10 769
Total	15 969

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	
- FNP IMPLID COMPTABILITE/SOCIAL	3 400
- FNP BEGON FACTURE	1 800
CHARGES A PAYER FORMATION	
- CAP FORMATION 2019	4 805
- CAP FORMATION 2021	2 283
Total	12 288

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	593
Total	593

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D AVANCE			
- CCA LOC COPIEUR 1MOIS	149		
- CCA ASSURANCE 4/12	234		
- CCA COTISATIONS 4/12 HEXOPEE	105		
- CCA COTISATIONS 4/12 UDSM 43	105		
Total	593		

Détail des produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONSEIL DEPARTEMENTAL	33 300
COMUNAUTE DE COMMUNE	142 700
Total	176 000

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	19
Total	20

Valorisation des contributions volontaires

Le nombre d'heures de bénévolat est de 700 heures valorisées à 12 euros, elles représentent 8 400 euros.

La mise à disposition par la Communauté de communes Loire Semène des locaux a été évaluée à hauteur de 53 780.55 euros se répartissant de la manière suivante :

- Mise à disposition de locaux : 32 467.00 euros
- Charges de fonctionnement : 20 344.85 euros
- Investissements de l'exercice : 968.70 euros

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	40 298
45 à 54 ans	11 à 20 ans	26 488
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 988
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 061
Engagement total		80 835

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- Augmentation des salaires pour 3.00%
- Taux d'actualisation : 3.5 %
- Taux de charges patronales : 56%

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Y.begon@aaci-conseils.fr

MUSICA'LS
1 place de L'Abbaye
43140 - LA SEAUVE SUR SEMENE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

Signé électroniquement le 06/02/2024 par
Yves Begon

